

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 449<sup>e</sup> séance tenue le 3 novembre 2003  
à 14 heures, à la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume, le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Joseph Hubert, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, MM. Michel Beaudin, Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, M. Pierre Bourgouin, Mme Anne Charbonneau, MM. Albert Devito, Guy Doucet, André Ferron, Luc Giroux, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Mohamed Himech, Raymond Lalande, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mme Joëlle Margot, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Samir Saul, Jean-Guy Vaillancourt, Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Bernard Lanctôt; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Pierre-Alain Benoît, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Mathieu Fontaine, Jonathan Harvey, Mathieu Le Blanc; un représentant du personnel : M. Stéphane Lavigne; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; un représentant des cadres et professionnels : M. Germain Lalonde; les observateurs : Mme Louise Béliveau, MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Bernard Motulsky et André Racette.

ABSENTS : Les doyens : Mmes Irène Cinq-Mars, Céline Goulet, MM. Jacques Frémont, Claude Lamarche, Jean Rouleau, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean Barbeau, Jean-Guy Besner, Bernard Brais, André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Louise Dagenais, Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Alan K. Goff, Anatole Joffe, Mmes Arlette Kolta, Sylvie Marleau, MM. René Parenteau, Roger B. Richard, Jean-Luc Sénécal, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt, Jesus Vazquez-Abad et André Vrins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Thérèse Botez-Marquand, Magali Deleuze, Monique Landry, Sabine Sèvre-Rousseau; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Joseph Pegna; des représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Carette; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix et Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Jacques Gravel et Jacques Gresset.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur informe l'Assemblée du décès de M. Gilbert Blain, professeur retraité du Département d'administration de la santé et directeur du Département de 1963 à 1977, décès survenu le 18 octobre dernier. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

Le recteur fait ensuite état de la démission de Mme Isabelle Fontaine, membre élu par la FAECUM et souhaite la bienvenue à Mme Danielle Pinard, membre élu par le corps professoral de la Faculté de droit, à M. Mathieu Fontaine, membre élu par la FAECUM et à M. Jacques Gresset, directeur intérimaire de l'École d'optométrie, à titre de membre observateur.

AU-449-1     ORDRE DU JOUR

AU-449-1

La porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale qu'au point 5 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie de deux documents d'information, soit la Politique contre le harcèlement, telle qu'adoptée par le Conseil, ainsi que les Faits saillants de l'Assemblée pour l'année 2002-2003. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée est appelée à faire une recommandation de nomination au Conseil, à élire un membre au Comité de nomination et à nommer un membre au Comité de la planification. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, l'Assemblée est d'abord invitée à se prononcer, vu son caractère prioritaire, sur la création (annoncée dans l'allocution du recteur) du Centre d'études et de recherches internationales. Au point 11, l'Assemblée est appelée à discuter des enjeux soulevés par trois rapports du Comité de la recherche. Suit l'étude de l'énoncé de politique environnementale (également annoncée dans l'allocution du recteur). Enfin, un rapport du Comité des règlements a été inscrit sous la rubrique des Affaires soumises pour décision immédiate puisqu'il s'agit d'une mise en forme juridique d'une décision de l'Assemblée.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A-     POINTS STATUTAIRES

1.     Ordre du jour
2.     Adoption des procès-verbaux des 447<sup>e</sup> et 448<sup>e</sup> séances de l'Assemblée universitaire tenues le 29 septembre 2003
3.     Affaires découlant de ces procès-verbaux
4.     Correspondance
5.     Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Allocution du recteur du 19 septembre 2003
  - Politique contre le harcèlement (version adoptée par le Conseil)
  - Faits saillants de l'Assemblée pour l'année 2002-2003

6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un membre de l'assemblée du Département de kinésiologie à l'Assemblée universitaire

8. Élection d'un membre au Comité de nomination

9. Comité de nomination : Nomination d'un membre au Comité de la planification

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Comité de la planification : Centre d'études et de recherches internationales.

11. Comité de la recherche

- a) La Biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. Rapport provisoire du Comité de consultation canadien de la biotechnologie;
- b) OGM et alimentation humaine impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec.
- c) Adéquation de la politique de probité aux règles des organismes subventionnaires américains

12. Énoncé de politique environnementale

Rapport

:

---

D- AFFAIRE SOUMISE POUR DÉCISION IMMÉDIATE DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 16H30

13. Comité des règlements :

Mise en forme juridique du rapport portant sur le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle

---

AU-449-2     ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 447<sup>E</sup> ET 448<sup>E</sup> SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUES LE 29 SEPTEMBRE 2003     AU-449-2

AU-449-2.1   Procès-verbal de la 447<sup>e</sup> séance     AU-449-2.1

Demande est faite d'ajouter les mots suivants à la fin du 2e paragraphe complet de la page 5 : « sous la responsabilité de la direction des bibliothèques ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 447<sup>e</sup> séance tenue le 29 septembre 2003.

AU-449-2.2   Procès-verbal de la 448<sup>e</sup> séance     AU-449-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 448<sup>e</sup> séance tenue le 29 septembre 2003.

AU-449-3     AFFAIRES DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX AU-449-3

Le secrétaire général signale que l'ordre du jour reprend les affaires découlant de ces procès-verbaux.

AU-449-4     CORRESPONDANCE     AU-449-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-449-5     PÉRIODE D'INFORMATION     AU-449-5

AU-449-5.1   Rapport du recteur     AU-449-5.1

AU-449-5.1.1 Pavillon Jésus-Marie     AU-449-5.1.1

Le recteur signale que le contrat d'acquisition de la maison mère des Sœurs du Saint Nom de Jésus-Marie située au 1420 Mont-Royal vient d'être signé. L'Université occupera graduellement l'édifice à compter de cet automne et l'occupation complète se fera en 2005. Cette acquisition qui est l'une des plus heureuses de l'Université permet de conserver un bâtiment patrimonial qui continuera à être consacré à l'enseignement. Seule une adaptation de l'édifice, pour répondre à des besoins spécifiques, sera nécessaire, le bâtiment ayant été entretenu de façon remarquable.

AU-449-5.1.2 Situation financière 2003-2004     AU-449-5.1.2

Le recteur souligne que des échanges avec le MEQ ont permis d'arriver à une entente concernant la compression de 53 M\$ annoncée aux universités à la fin août. En effet, il était inopportun qu'une telle compression soit imposée et qui, pour l'Université, représentait 9 à 10 M\$ sur une demi année. Tous les efforts ont été faits pour préserver la situation financière de la présente année. Il a été convenu que le gouvernement effectuerait la compression, mais s'engageait à remettre, comme il l'avait promis, un montant équivalent aux universités après la tenue de la commission parlementaire sur l'éducation. Tout se jouera donc à cette commission car il faut comprendre que la formule historique n'existe plus. Si l'on ne réussissait pas à débloquer de façon importante la question du réinvestissement dans les universités, la situation financière pour l'année 2004-2005 sera très difficile. Le budget de cette année en est un de stricte reconduction avec intégration des coûts de système. Pour 2004-2005, alors que la commission se tiendra en janvier et que les budgets seront votés en avril, l'on devra travailler avec des scénarios tant pessimistes (compression) que moins pessimistes (reconduction). Il faut comprendre que le réinvestissement récurrent promis par le

gouvernement est de 60 M\$ alors que le sous-financement des universités est de 375 M\$; le manque à gagner est donc de 315 M\$.

AU-449-5.1.3 Classement universitaire

AU-449-5.1.3

Le recteur indique que le Globe & Mail vient de procéder à un sondage auprès d'étudiants pour connaître leur taux de satisfaction à l'égard des différentes universités canadiennes. L'Université de Montréal et UBC sont parmi les universités qui se situent à la fin du peloton. On peut critiquer la méthodologie du sondage ce qu'a notamment fait le National Post. Ceci dit, il demeure que 900 étudiants de l'Université de Montréal auraient répondu au sondage. Le BRI est à examiner les données et l'on en tiendra compte dans l'étude menée sur les SAE.

Le recteur indique qu'un classement des universités a également été effectué par Research Info Source. L'Université s'y est classée 2<sup>e</sup> pour le quantum de la recherche réalisée et l'intensité de la recherche. McGill est arrivée au 1<sup>er</sup> rang. Le sondage de Maclean devrait être publié incessamment; l'an dernier l'Université y occupait le 6<sup>e</sup> rang.

AU-449-5.1.4 Campagne : un monde de projets

AU-449-5.1.4

Le recteur signale que la campagne de financement a été clôturée la semaine dernière et que la cérémonie tenue à cet égard a remporté un vif succès; il en remercie la Direction des communications, le Fonds de développement ainsi que le vice-recteur aux affaires publiques et au développement.

AU-449-5.2 Allocution du recteur

AU-449-5.2

Aucune question n'est soulevée en regard de l'allocution du recteur

AU-449-5.3 Politique contre le harcèlement (version adoptée par le Conseil)

AU-449-5.3

Le secrétaire général rappelle qu'au printemps dernier, l'Assemblée a recommandé au Conseil l'adoption de la Politique contre le harcèlement. Ce dernier, après en avoir pris connaissance, en a confié l'étude au Comité des personnels qui, pour donner suite à l'adoption de la Loi sur les normes du travail, y a apporté de légères modifications notamment pour préciser le rôle de la direction de ce bureau. Lors de sa séance de la fin septembre, le Conseil a adopté la Politique.

AU-449-5.4 Faits saillants de l'Assemblée pour l'année 2003-2003

AU-449-5.4

Le secrétaire général signale que ce document fait état des activités de l'Assemblée ainsi que de celles de ses comités.

L'Assemblée prend acte du dépôt de ce document.

AU-449-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-449-6

AU-449-6.1 Commission parlementaire

AU-449-6.1

M. Jonathan Harvey signale qu'un récent article du Devoir faisait état de la division de la CREPUQ sur la question des frais de scolarité. Il demande si la conférence produira un mémoire à l'occasion de la tenue de la commission parlementaire.

Le recteur indique que la CREPUQ travaille à définir un mémoire et aspire à une position commune qui, elle l'espère, ralliera les fédérations étudiantes. Si un rapport commun était produit, le rapport de chacune des universités porterait sur leur spécificité propre ainsi que sur la question du sous-financement. D'ici la fin novembre, l'on devrait être fixés à cet égard.

AU-449-7      RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE DU DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE      AU-449-7

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée universitaire, en vertu de l'article 19.01 k) des statuts, recommande au Conseil la nomination de Mme Louise Béliveau, comme représentante de l'École de kinésiologie à l'Assemblée universitaire.

AU-449-8      ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION      AU-449-8

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme Mme Danielle Salvail, MM. Alain Lacombe et Jacques Larose comme scrutateurs.

Le secrétaire général précise que cette élection se fait conformément à la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes mises en nomination sont MM. Luc Granger, Daniel Leduc et Raymond Lalande.

L'Assemblée procède alors au scrutin secret et élit M. Daniel Leduc comme membre du Comité de nomination pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

AU-449-9      COMITÉ DE NOMINATION : Nomination d'un membre au Comité de la planification      AU-449-9

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme Mme Micheline Cambron, membre du Comité de la planification pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

AU-449-10      COMITÉ DE LA PLANIFICATION : Centre d'études et de recherches internationales      AU-449-10

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales est invité à faire rapport.

M. François Duchesneau indique que ce centre devrait, au-delà de la globalisation, s'intéresser aux comparaisons. Le centre aura sa programmation propre puisqu'il n'est pas question d'intégrer dans un centre unique les milieux qui s'intéressent déjà à l'international. Les objectifs du centre sont décrits à la page 3 du rapport; le centre a une mission de recherche, une mission de rassemblement des chercheurs. Il coopérera avec des programmes d'études internationales, des entreprises, des ministères. La création du centre implique la formation d'une équipe de direction et la mise en place d'un environnement propice à l'international. Bien qu'il reviendra aux chercheurs de définir la programmation scientifique, des suggestions à cet égard font l'objet de l'annexe du rapport. Les activités de soutien sont caractéristiques d'un centre de recherches. Relativement aux ressources professorales, le vice-recteur indique que l'on retrouve des expertises dans le domaine dans les autres centres; il y aura regroupement des principaux chercheurs concernés. Le centre pourra également compter sur le déploiement de cinq chaires de recherche du Canada (deux seniors et trois juniors). La structure administrative est celle qui prévaut dans les autres centres. Quant au financement, à long terme, le centre devra obtenir des financements auprès des principaux organismes subventionnaires du Québec et du Canada.

M. Jean McNeil souligne que la création du centre est attendue depuis fort longtemps; sa création constitue l'aboutissement de développements importants dans les études internationales. Il comprend que le centre propose avant tout de mettre l'accent sur la position privilégiée de Montréal qui se situe au carrefour des États-Unis et de l'Europe. M. Jean McNeil dit appuyer cette idée qui n'est cependant pas exclusive. Il se réjouit que, dans les exemples de thèmes à étudier, les enjeux de développement international soient mentionnés. Par ailleurs, il dit concevoir le centre comme un lieu de rassemblement en

même temps qu'un lieu de rattachement et se demande comment ces deux éléments pourront cohabiter. Dans un autre ordre d'idées, il fait valoir que cinq chaires sont consacrées au secteur des études internationales et stratégies de développement; il demande si ce secteur comprend le développement international. Le vice-recteur à la recherche indique qu'il n'y a pas de contrainte à cet égard.

M. François Duchesneau observe que la position eu égard à ce centre est la même que celle qui prévaut pour le centre de recherches en éthique. Si les chercheurs ne sont pas rassemblés, les résultats escomptés ne pourront être atteints. Il ne s'agit pas de détourner les ressources mais de se déployer selon des cibles identifiées.

M. Samir Saul remercie le vice-recteur et le Comité de la planification pour la qualité du rapport. Il s'informe du calendrier de mise en œuvre de ce centre qui était fort attendu par les professeurs et par les étudiants.

M. François Duchesneau souligne que l'implantation se fera aussi rapidement que possible. Des activités sont prévues dès le trimestre d'hiver et le rythme de croisière s'établira à l'automne 2004.

M. Stéphane Molotchnikoff dit soutenir la création de ce centre. Par ailleurs en prenant connaissance du document, il indique qu'il aurait pu aisément remplacer le nom de l'Université de Montréal par celui de l'Université McGill. Or, il fait valoir que le fait que l'Université soit une institution francophone dans un continent américain constitue un formidable atout. Il aurait donc souhaité que cette caractéristique soit davantage exploitée.

M. François Duchesneau souligne d'abord que l'Université a des activités avec McGill soit notamment l'Institut d'études européennes. L'Université possède plus d'atouts dans le domaine des relations internationales que McGill car ses ressources à cet égard sont plus grandes.

Sur proposition du Comité de la planification et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée recommande au Conseil de l'Université la création du Centre d'études et de recherches internationales conformément au document A-21/449<sup>e</sup>/417.

AU-449-11 COMITÉ DE LA RECHERCHE : AU-449-11

AU-449-11.1 La biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. - Rapport provisoire du Comité de consultation canadien de la biotechnologie  
OMG et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Sciences et de la Technologie du Québec

M. Moïse Bendayan souligne que les deux documents datent de l'automne 2001, moment où le Comité de consultation canadien de la biotechnologie et le Conseil de la Science et de la Technologie du Québec ont soumis des rapports à l'Université pour évaluation et commentaires. La direction a référé la question au Comité de la recherche qui en a confié l'étude à deux sous-comités qui lui ont fait rapport en avril 2002, rapports qui ont ensuite été transmis à l'Université qui elle les a communiqués aux deux conseils. En janvier dernier, l'Assemblée demandait que ces rapports lui soient transmis pour information, ce qui fut fait.

M. Michel Bigras-Poulin souligne que vu la nature des enjeux (commercialisation des génomes) il demande si un membre du Centre de recherche en éthique réfléchit à la question.

Le recteur souligne que le directeur du centre, M. Daniel Weinstock, s'intéresse à la question. L'Unesco a un comité, présidé par Mme Michèle Jean, sur l'éthique en biotechnologie, comité qui tente de développer une position commune à la

majorité des pays. Autant l'Université est partie prenante de cette problématique, autant l'Unesco l'est. Il trouverait intéressant de demander au Centre de recherche en éthique de faire une présentation à l'Assemblée sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire.

Relativement au second document, M. Michel Bigras-Poulin souligne qu'une réflexion doit être menée sur la santé publique pour mesurer l'impact de l'ingestion des animaux génétiquement modifiés.

Sur proposition de M. Jean McNeil dûment appuyée, l'Assemblée demande au Comité de l'ordre du jour de prévoir l'inscription, à l'ordre du jour d'une prochaine séance, d'une présentation, par le Centre de recherche en éthique sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire.

AU-449-11.2 Adéquation de la politique de probité aux règles des organismes subventionnaires américains AU-449-11.2

La directrice du Bureau de la recherche est invitée à faire rapport.

Mme Marielle Gascon-Barré indique que la question a trait à la procédure d'examen d'allégations d'inconduite de professeurs qui reçoivent des subventions américaines. En 1994, l'Université a adopté une politique de probité qui satisfait les organismes subventionnaires canadiens. Cependant de plus en plus de chercheurs, surtout ceux oeuvrant dans nos hôpitaux affiliés, obtiennent des subventions américaines. À la suite de cas de fraude, le gouvernement américain a adopté, en 2002, une politique exigeant que toutes les agences se dotent de procédures d'examen d'allégations d'inconduite, procédures qui peuvent varier d'une agence à l'autre. Dans la formule de demande de fonds, le chercheur s'engage à respecter les procédures de l'agence. Les chercheurs sont libres d'accepter ou de refuser d'adhérer à ces règles, mais en cas de refus, ils ne peuvent soumettre de demandes. Les agences américaines se réservent le droit d'intervenir si elles sont insatisfaites du déroulement des plaintes. Le texte proposé tient donc compte de l'ensemble de la problématique. Le secrétaire général ajoute que les passages ombragés du document A-21/449°/409.1 correspondent aux ajustements requis par les organismes relevant du Gouvernement fédéral des Etats-Unis.

Sur proposition du Comité de la recherche, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption du document portant sur les procédures d'examen des allégations d'inconduite scientifique visant les professeurs et chercheurs de l'Université ayant obtenu une subvention ou un contrat de recherche d'organismes relevant du Gouvernement fédéral des Etats-Unis.

AU-449-12 ÉNONCÉ DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AU-449-12

Le vice-recteur exécutif signale que le Comité consultatif sur l'environnement a été créé le 6 novembre 2000 par le Comité de régie. Il invite MM. Denis Tardif de la Direction des immeubles qui préside le Comité, Joseph Zayed, représentant des professeurs et des chercheurs et Philippe Bélanger, représentant des étudiants (FAECUM) à présenter le rapport.

M. Denis Tardif remercie l'Assemblée de bien vouloir les accueillir. Il signale que le Comité est représentatif des corps constitués de l'Université. Sa composition a été modifiée dans le temps selon les besoins du Comité et la disponibilité des individus. Au moment de l'adoption du rapport par le Comité, les personnes suivantes y siégeaient : Mme Renée Pelletier de la Division approvisionnements de la Direction des finances, MM. Pierre Jalbert du Vice-rectorat exécutif et au développement académique (rédacteur du rapport), Joseph Zayed, représentant des professeurs et des chercheurs, Alain Meilleur, représentant des chargés de cours, Mme Hélène Lavigne, représentante des employés de bureau, de métier, des techniciens et des bibliothécaires, MM. Jean-François Grégoire, représentant des employés de métier et services, Philippe Bélanger représentant étudiant (FAECUM), Normand Belisle, représentant étudiant (AGEEFEP) et Richard Poulin, représentant des cadres et professionnels. M. Martin



Frankland, représentant du Comité *UniVERT* *cit*, est observateur au Comité consultatif avec droit de parole. Il invite M. Joseph Zayed à prendre la parole.

M. Joseph Zayed, professeur à la Faculté de médecine, dit être impliqué depuis vingt ans dans les activités en environnement. À l'aide d'acétates électroniques, il indique d'abord que le rapport est le résultat d'un consensus qui permettra à l'Université de passer à une concertation organisée en matière d'environnement. Pour le bénéfice des membres, il rappelle qu'en 1973 le Comité des sciences a produit un rapport portant sur l'intégration disciplinaire de la problématique environnementale. En 1985, un comité spécial recommandait la création de programmes d'études interdisciplinaires, en 1990, le rapport Cinq-Mars portait sur l'importance de la prévention, de la restauration, de la gestion et de la mise en valeur de l'environnement. En 1991, le Comité de la planification adoptait un rapport portant sur la responsabilité intellectuelle et sociale de l'Université dans l'éveil d'une conscience environnementale, dans une perspective d'un avenir fondé sur un développement durable et équitable. En 1994, les étudiants dressaient le premier bilan environnemental de l'Université dans un rapport portant sur l'absence de coordination des activités environnementales au sein d'une structure quelconque de gestion. En 2000, paraissait le rapport du groupe de travail McNicoll portant sur la mise en place d'une structure permanente qui verrait à concrétiser les orientations environnementales et à élaborer un Énoncé de politique, ce qui donna suite à la création du Comité consultation sur l'environnement. Ce comité a le mandat suivant : proposer un énoncé de politique sur la protection de l'environnement et le développement durable; voir à l'élaboration, à la mise en place et au suivi d'un programme d'action environnementale découlant de l'adoption de cet énoncé; effectuer des enquêtes et sondages sur les préoccupations environnementales de la communauté universitaire.

M. Philippe Bélanger poursuit l'exposé en énumérant quelques réalisations en matière d'environnement à l'Université : efficacité énergétique et économies d'énergie; réduction de la production de déchets domestiques et leur récupération (l'on vise à ce que chaque poubelle soit munie de compartiments pour le papier, pour le plastique et le métal); réduction de la consommation d'eau; récupération, élimination et réduction des matières dangereuses; protection des espaces verts et du Mont-Royal, covoiturage, transport en commun et stationnements (les dernières constructions reposent sur d'anciens terrains de stationnement).

M. Joseph Zayed donne lecture des attendus précédant l'énoncé de politique ainsi que du texte de ce dernier. Puisque l'Université reconnaît sa responsabilité sociale en matière environnementale, en souscrivant au paradigme du développement durable et en s'associant au mouvement international de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles; pour sa contribution à l'amélioration de la gestion sociétale de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'à l'application du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec; pour poursuivre, intensifier et orchestrer ses engagements en matière environnementale, l'Université de Montréal confirme son engagement pour un développement durable en incitant la communauté universitaire à faire sienne la protection de l'environnement, le maintien de son intégrité et la conservation des richesses naturelles.

Pour donner suite à cette proposition, les objectifs mis de l'avant sont les suivants : adoption de méthodes rationnelles d'utilisation des ressources en favorisant la prévention, la réduction à la source, le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation des ressources; promotion et protection de la santé et de la sécurité de toute la communauté universitaire; minimisation des impacts environnementaux de ses activités et opérations; sensibilisation des différentes instances académiques, du corps professoral et des étudiants à l'importance d'intégrer la problématique environnementale au contenu des programmes, dans les activités d'enseignement, de recherche et de rayonnement des membres de la communauté universitaire actifs en ces domaines et ce, dans le respect des personnes, des instances et de la liberté académique; sensibilisation de la communauté universitaire à l'adoption de comportements et d'attitudes, tant personnels que collectifs qui soient respectueux de l'environnement; consolidation, valorisation et diffusion des réalisations universitaires en matière d'environnement.

M. Philippe Bélanger signale que les orientations générales sont les suivantes : favoriser la participation dans l'implantation et le suivi de la politique environnementale; doter la communauté des moyens d'actions; faire connaître les politiques et la réglementation; informer la communauté universitaire quant à l'application et au respect de l'Énoncé de politique environnementale. Dans le milieu de vie, les orientations se résument ainsi : favoriser l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie; favoriser la réduction de la consommation d'eau; sensibiliser aux modes de transports respectueux de l'environnement; réduire la production de déchets domestiques et favoriser leur récupération; protéger le Mont-Royal dans le respect du plan directeur de développement du campus; entretenir et améliorer les espaces verts de l'Université; contrôler la qualité de l'air intérieur; favoriser la réutilisation des équipements de bureau; favoriser la réutilisation des matériaux de construction/démolition; favoriser l'acquisition de produits permettant d'améliorer la qualité de l'environnement. À court terme, les étapes subséquentes sont : le lancement officiel de l'Énoncé de politique, sa diffusion à l'ensemble de la communauté universitaire, l'établissement d'échéanciers précis et raisonnables et mise en œuvre progressive de l'Énoncé de politique, l'identification et l'attribution des ressources humaines, financières et matérielles à la mise en œuvre, à l'application, au suivi et à l'évaluation de l'Énoncé de politique.

M. Joseph Zayed signale qu'à moyen et à long terme, il s'agira de réaliser un bilan environnemental, établir des objectifs spécifiques pour chaque grande orientation, selon les résultats dudit bilan; élaborer des plans d'action et d'affectation des ressources pour les réaliser; assurer le suivi des plans d'action en cours de réalisation et évaluer annuellement les résultats en fonction des objectifs établis; rédiger un rapport annuel transmis à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université; en diffuser les résultats à la communauté universitaire; sensibiliser, former et mobiliser la communauté universitaire et plus spécifiquement des gestionnaires et des employés, à l'application et au suivi de l'Énoncé de politique environnementale; réviser les objectifs et ajuster les plans d'action dans une perspective d'amélioration continue des activités; consulter et faire participer la communauté universitaire dans le suivi et l'évaluation de l'Énoncé de politique. Enfin, le Comité recommande l'adoption de l'Énoncé de politique environnementale et la reconnaissance de son rôle conseil auprès du vice-recteur responsable de la mise en œuvre de l'Énoncé de politique, son suivi, son évaluation et sur les modifications éventuelles à y apporter.

M. Michel Trahan précise, relativement à la 1<sup>ère</sup> recommandation, que le Comité de régie a reçu le rapport du groupe, y a donné son appui et a exprimé le souhait qu'il soit soumis à l'Assemblée universitaire et au Conseil. Quant à la 2<sup>e</sup> recommandation, elle relève plus particulièrement du Comité de régie.

M. Jean McNeil dit appuyer le document au nom des collègues et étudiants de la Faculté de l'aménagement pour qui les valeurs reliées au développement durable sont importantes et correspondent aux programmes d'étude de l'unité. Le rapport souligne d'ailleurs qu'il y a huit ans, un étudiant de la faculté avait lancé l'idée d'une politique environnementale. Il félicite le comité pour la qualité de son rapport dont les recommandations s'inscrivent dans l'état le plus avancé de la question et respectent les règles de l'art.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne, à titre de biologiste, l'importance de la politique proposée. Par ailleurs, il demande à quel moment l'on prévoit pallier la déficience de la fenestration du Pavillon Marie-Victorin. D'autre part, il souligne que de la récupération est faite au même pavillon, mais comme les poubelles ne sont pas ramassées, elles deviennent des déchets.

M. Joseph Zayed signale que le comité n'a pu discuter de chaque élément qui pose problème dans chacun des pavillons. M. Denis Tardif prend note de la première question. Par ailleurs, il indique que d'ici la fin de l'année le Pavillon sera doté d'ilôts de récupération de telle sorte que d'ici 2006 l'on trouvera des aires de récupération à la grandeur de l'institution. L'on vise une récupération de 60 % des déchets.

Mme Francine Gratton, tout en félicitant le comité pour la qualité de son rapport, souligne que le respect des personnes devra également être pris en considération.

À titre de professeur-chercheur, elle dit enseigner dans trois pavillons différents. Bien que favorable à économiser l'énergie, il demeure qu'elle doit utiliser sa voiture pour ce faire vu l'équipement qu'elle doit transporter. Il y aurait donc lieu de veiller à ne pas trop réduire les espaces de stationnement et d'être attentif aux effets pervers que pourrait avoir la politique.

M. Joseph Zayed convient du bien-fondé de la remarque de Mme Francine Gratton soulignant qu'il y a lieu de faire un arbitrage entre le souci d'économie de l'énergie et la qualité de vie.

M. Luc Granger souligne que la ventilation du Pavillon Marie-Victorin est si peu adéquate qu'il doit, l'été, libérer les employés de son département (psychologie) car la chaleur dans les locaux y est suffocante.

Mme Thérèse Cabana indique que des mesures ont été prises pour notamment économiser de l'énergie dans les laboratoires. Cependant dans la vie quotidienne du Pavillon Marie-Victorin, l'on ne peut que constater que les poubelles ne sont pas ramassées et que les fenêtres et les lumières demeurent ouvertes après les heures de travail. Des efforts devront être consentis pour pallier une telle situation qui est déplorable. Enfin, elle félicite la direction pour sa volonté de préserver 60 % des espaces verts.

M. Philippe Bélanger souligne que le rôle du comité est de faire l'intégration des diverses initiatives. Il faut comprendre que le manque de stationnement est dû aux différentes constructions qui ont cours sur le campus. M. Joseph Zayed souligne que les derniers commentaires montrent l'importance de consulter tous les intervenants.

Un membre observe que le comité est représentatif des différentes composantes de la communauté universitaire. Pour sa part, il juge qu'il n'est pas opportun de mêler des questions tels l'environnement et le stationnement. Pour résoudre ce problème, il y aurait lieu, à son avis, de mettre sur pied des moyens de transport collectif.

M. Michel Trahan indique que la construction de bâtiments sur d'anciens stationnements est ce qui a été convenu avec la Ville de Montréal dans le dossier de la préservation du Mont-Royal

Sur proposition du groupe de travail, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption de l'énoncé de politique environnementale.

AU-449-13    COMITÉ DES RÈGLEMENTS :    AU-449-13  
Mise en forme juridique du rapport portant sur le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle

En l'absence du président du Comité des règlements, Mme Anne-Marie Boisvert est invitée à faire rapport.

Mme Anne-Marie Boisvert rappelle que lors de sa séance du 16 décembre dernier, l'Assemblée après avoir adopté le rapport du Comité du statut du corps professoral sur la création de nouveaux statuts, soit les professeurs de formation pratique et les professeurs de formation professionnelle, en a confié la mise en forme juridique au Comité des règlements. Elle fait d'abord valoir que l'italique que l'on retrouve au 1<sup>er</sup> paragraphe du document doit être biffé. Elle souligne ensuite que le Comité a introduit une note au règlement pour signaler que « si les professeurs de formation pratique et les professeurs de formation professionnelle occupent leurs fonctions à plein temps ou à demi-temps, ils seront visés par la convention collective du SGPUM ainsi que par le Règlement relatif au statut de certains membres du personnel enseignant. Le Comité du statut du corps professoral n'a pas indiqué dans son rapport si les personnes qui seront nommées en vertu de ces nouveaux statuts le seront sur une base plein temps, demi temps

ou autre. Il importe donc que cette question soit clarifiée par les instances habilitées ». Par ailleurs, comme l'Assemblée a décidé de reporter la question de la permanence de ces professeurs dans cinq ans, le Comité des règlements, pour éviter toute confusion, a prévu, au 3<sup>e</sup> paragraphe la phrase suivante : « Le statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle ne mène pas à la permanence ». Enfin, à la suggestion de l'ancienne présidente du Comité du statut du corps professoral, Mme Hélène-Marie Richard, il y a lieu d'ajouter les mots « le cas échéant » après les mots « l'appartenance à l'ordre professionnel » au 5<sup>e</sup> paragraphe du document.

Cet amendement qui est repris par M. Louis Maheu et appuyé par M. Luc Granger est adopté à l'unanimité des voix.

M. Jean McNeil souligne que le fait de prévoir que le statut ne conduit pas à la permanence peut priver les intéressés de la permanence car celle-ci ne sera pas rétroactive. Par ailleurs il souligne que dans plusieurs départements, parmi les critères d'embauche, figurent des critères associés à un profil professionnel. Il comprend que ce règlement ne modifie pas d'autres règlements et que le profil professionnel continue de s'appliquer.

Mme Anne-Marie Boisvert indique que le règlement proposé ne vient pas modifier les pratiques. Le secrétaire général souligne que l'octroi de la permanence pourra être décidée dans cinq ans lorsque l'Assemblée reprendra l'étude de la question. Les personnes qui occuperont ce statut pourront faire valoir à l'appui de leur éventuelle démarche d'obtention de permanence, les services rendus depuis leur nomination.

M. Michel Bigras-Poulin suggère que le Comité des règlements réfère aux documents de l'Assemblée lorsqu'il lui fait rapport. Par ailleurs, il souhaite que les professeurs puissent être engagés, dès maintenant, (et ce tel que le prévoit le règlement) pour un mandat initial de trois ans renouvelable.

M. Dominic Maestracci estime en effet que les années d'expérience pourraient être reconnues pour fins de permanence lorsque l'Assemblée se repenche sur la question dans cinq ans, ce à quoi souscrit M. Michel Bigras-Poulin. D'autre part, M. Dominic Masetracci demande si ces professeurs bénéficieront des mêmes droits politiques que les autres professeurs faisant valoir que les chercheurs n'ont pas droit de vote à l'assemblée départementale.

Mme Anne Marie-Boisvert fait valoir que le Comité des règlements a assuré la mise en forme juridique d'une décision incomplète (défaut de se prononcer sur la permanence, arrimage avec la convention collective, etc. )

Sur proposition du Comité des règlements, l'Assemblée adopte tel que modifié le Règlement concernant les professeurs de formation pratique et les professeurs de formation professionnelle.

Le secrétaire général rappelle alors que ce règlement devra, avant d'être mis en vigueur, recevoir l'accord des parties à la convention collective du SGPUM. De plus, en réponse à un membre de l'Assemblée, il indique que son intervention relative à l'octroi de permanence sera consignée au procès-verbal.

AU-449-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-449-14

La séance est levée à 16 heures 55.

Adopté le 15 décembre 2003, délibération AU-450-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance